

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 333

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Ventes et cessions

928 560 796 RCS Salon de Provence.

FIZFAB.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 886000.00 EUR.

Adresse : Lieu-Dit Grand Pont, 13640 La Roque-d'Anthéron.

Oppositions : Art. L236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société THE FITNHEALTH COMPANY par la société FIZFAB. La société FIZFAB, société par actions simplifiée au capital de 886.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Grand Pont - (13640) LA ROQUE-D'ANTHÉRON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 928 560 796, est la société absorbante. La société THE FITNHEALTH COMPANY, société par actions simplifiée au capital de 1.299.490 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Grand Pont - (13640) LA ROQUE-D'ANTHÉRON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 830 222 386, est la société absorbée. 1.L'évaluation des biens transmis par voie de fusion s'établit à : Montant de l'actif : 4.320.515 euros Montant du passif : 1.816.281 euros Actif net apporté : 2.504.234 euros Parité d'échange : Néant Prime de fusion : Néant Montant du boni de fusion : 1.116.219 euros Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, puisque celle-ci détient, à ce jour, la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et s'est engagée à conserver cette détention, en permanence, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. 2.Date du projet : 20 mai 2025. La société THE FITNHEALTH COMPANY sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. 3.Date d'effet : effet rétroactif au 1er janvier 2025. 4.Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-15 et R. 236-2 du Code de commerce. 5.Date de dépôt pour la société absorbante : 21 mai 2025 Lieu du dépôt pour la société absorbante : Greffe du tribunal de commerce de Salon-de-Provence Date de dépôt pour la société absorbée : 21 mai 2025 Lieu du dépôt pour la société absorbée : Greffe du tribunal de commerce de Salon-de-Provence.